

## Conditions particulières de vente et de livraison pour les produits logiciels / Freeware

### I. Domaine d'application et dispositions complémentaires

Le contrat conclu entre nous et le client est basé sur nos conditions générales de vente et de livraison. Les Conditions Particulières de Vente et de Livraison pour les produits logiciels ci-après complètent nos Conditions Générales de Vente et de Livraison et prévalent en cas de différences. Nous n'acceptons aucune condition divergente du client. Les dispositions particulières selon l'article VIII sont applicables pour la fourniture de freeware. Si les conditions prévoient la forme écrite, cette dernière est systématiquement garantie aussi en cas de transmission par télécommunication (E-Mail, fax).

### II. Objet du contrat

1. L'objet du contrat est la transmission des droits de jouissance de produits logiciels (désignés ci-après par «logiciel»).
2. Toutes les conventions, annexes et modifications n'ont de validité que si elles sont consignées par écrit.

### III. Étendue, durée et modes d'utilisation, revente

1. Le client a le droit non exclusif d'utilisation du logiciel dans le cadre des dispositions contractuelles. Dans la mesure où le logiciel est intégré dans l'une des machines que nous avons livrées, le droit d'utilisation se limite à la machine en question. Toute autre utilisation du logiciel n'est pas autorisée.
2. Le client n'est pas en droit de faire des copies du logiciel et des éléments de la documentation mise à disposition, à l'exception d'une copie d'archivage dans le cadre de la sauvegarde des données informatiques (Backup). Sans notre consentement, le client ne doit pas utiliser le logiciel ou une partie du logiciel au profit des intentions d'un tiers ni permettre à des tiers de prendre connaissance des documents.
3. Le client a le droit de céder le logiciel à un tiers à condition que le tiers acquéreur ait exprimé son consentement au maintien des conditions générales présentes à son égard. En outre, le client est tenu de remettre au nouvel utilisateur la totalité des copies de programmes, y compris les copies de sauvegarde existantes ou de détruire les copies non transmises. Le droit du client d'utiliser le programme prend fin en cas de revente. Le client est, en cas de revente du logiciel, dans l'obligation de nous communiquer par écrit le nom et l'adresse complète de l'acquéreur.

### IV. Objet de la prestation

1. Le droit d'utilisation du logiciel comprend le droit à la fourniture du logiciel ainsi que de la documentation (description du logiciel, manuel du programme et de l'utilisateur). Le client n'a aucun droit à la transmission des codes des programmes/des codes sources.
2. Nous nous réservons le droit soit de remettre le logiciel sous forme prête à être installée avec les instructions complètes d'installation, soit d'installer le logiciel nous-mêmes. Au dernier cas, le client met à disposition le temps- machine nécessaire et le personnel de service du système pour la durée de l'installation.

### V. Sauvegarde des données et exclusion de responsabilité

1. Indépendamment des règles de responsabilité selon la partie IX de nos Conditions Générales de Vente et de Livraison également applicables, le client est tenu de procéder à une sauvegarde effective des données informatiques actuelles avant l'installation. Par ailleurs, le client doit, après l'installation, assurer la sauvegarde continue des données informatiques de manière adaptée au risque identifié.
2. La sauvegarde des données informatiques doit également être effectuée avant la mise en place de nouveaux programmes et avant l'exécution de travaux d'entretien. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages provoqués par l'absence de sauvegarde utilisable des données informatiques.

3. La responsabilité en cas de pertes des données informatiques se limite à la restitution des frais typiques de remise en état qui se seraient également produits en cas de sauvegarde des données informatiques si la perte de données n'est pas due à une volonté intentionnelle ou à une négligence grave de notre part.
4. Dans tous les cas, les recours issus de la loi sur la responsabilité du fait des produits restent inchangés.

### VI. Garantie/responsabilité pour la chose vendue

1. Nous attirons l'attention sur le fait qu'en l'état de la technique, il n'est pas possible d'élaborer un logiciel qui fonctionne sans défaut en combinaison avec d'autres logiciels. Par conséquent nous ne garantissons en particulier pas que le logiciel satisfera les attentes, exigences, impératifs et objectifs de l'acquéreur, ou qu'il fonctionnera avec d'autres programmes.
2. Le client est tenu de mettre à notre disposition immédiatement après avis du vice/défaut une documentation écrite, aussi exhaustive que possible, faisant ressortir comment le vice/défaut se manifeste et quelles en sont les répercussions.
3. Le client perd le bénéfice de la garantie pour vices au cas où il modifierait lui-même ou ferait modifier par des tiers le logiciel ou des parties du logiciel sans notre accord. Il en est de même pour tout défaut résultant de l'installation effectuée par le client.
4. Pour le reste, l'article VII de nos Conditions Générales de Vente et de Livraison reste inchangé.

### VII. Droits de propriété industrielle, confidentialité

1. Les droits d'auteur, les droits de propriété intellectuelle et droits divers sur le logiciel, les descriptions et le savoir-faire demeurent notre propriété. Le client est tenu de renoncer à toute action pouvant violer nos droits. Le client doit prendre toutes les mesures permettant d'éviter une violation de ces droits par des tiers.
2. Le client doit traiter de façon confidentielle toutes les informations (p. ex. secrets d'entreprise, savoir-faire) qui lui ont été fournies dans le cadre de l'exécution du contrat. Sauf permission expresse de notre part (voir article III), le client prendra toutes les mesures nécessaires empêchant des tiers d'en prendre connaissance et de les exploiter. Les dispositions précitées s'appliquent également après la fin du contrat.

### VIII. Particularités du Freeware

1. Par Freeware, nous entendons logiciel non commercial mis à disposition pour une utilisation à titre gracieux et en dehors de tout contexte de vente de système (p.ex. don en sus). Cette définition s'applique également aux programmes de conception et d'analyse.
2. Nous n'assumons aucune garantie pour le Freeware ni aucune responsabilité en matière de malfaçons et vices de droit, surtout pas sur l'exactitude, l'exemption de vice, l'intégralité et l'utilité pratique des informations. Toute garantie est exclue pour les dommages résultant de l'utilisation du Freeware, dans la mesure où notre responsabilité n'est pas engagée de plein droit pour fait intentionnel ou négligence grave ou en cas d'atteinte à la vie, à l'intégralité corporelle et à la santé.
3. Nous nous réservons également pour le Freeware la totalité des droits d'auteur, des droits de propriété intellectuelle et tout autre droit selon la partie VII, 1er alinéa des présentes conditions générales.

### IX. Mises à jour / Mises à niveau

Les dispositions précédentes s'appliquent de manière correspondante aux mises à jour et mises à niveau de produits logiciels.